



Brouqueyran, le 30 septembre 2019

Compte rendu Comité de pilotage des sites Natura 2000

*Réseau hydrographique du Brion
Réseau hydrographique du Beuve
Réseau hydrographique de la Bassanne
Réseau hydrographique du Lisos*

Présents :

- **COURREGES Jean-Claude**, Président du SMAH du Beuve et de la Bassanne, Président du Comité de Pilotage
- **AIME Michel**, Communauté de Communes du Bazadais
- **BOUIC Jean-Robert**, Mairie de Saint Sauveur de Meilhan, Syndicat des Eaux de Meilhan-Cocumont, Syndicat d'irrigation Meilhan-Cocumont
- **CAMON-GOLYA Philippe**, Mairie d'Auros
- **DELEBECQUE Luc-Olivier**, Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine
- **DOLIDON Nicolas**, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- **DUBOUILH Guy**, Mairie de Berthez
- **DUFFAU Yannick**, Mairie de Brannens
- **DUMENIL Jean-Claude**, Mairie de Bieujac, Communauté de Communes du Sud Gironde
- **EGAL Fabien**, Association départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde
- **HERVOUET Florent**, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
- **HUGUET Théo**, SMAH du Beuve et de la Bassanne
- **LABAYLE Patrick**, Mairie de Saint Pierre de Mons, SIAEPA de Castets en Dorthe
- **LAFARGUE Christian**, Mairie de Labescau
- **LALANDE Jack**, Mairie de Roaillan
- **LAPEYRE Madeleine**, Communauté de Communes du Bazadais
- **LAQUEBE Sandrine**, Direction Départementale des Territoires du Lot et Garonne
- **LATRILLE Francis**, Mairie de Mazerès
- **MANSEAU Jean-Pierre**, Mairie de Birac
- **MARIE Lucie**, SMAH du Beuve et de la Bassanne
- **MONGIE Martine**, Mairie de Pondaurat
- **MONTO Patrick**, Mairie de Savignac
- **SAUMON Jean-Louis**, Mairie de Brouqueyran
- **VIGNEAU Roger**, Mairie de Meilhan sur Garonne
- **VINCENT Jean-Pierre**, SIAEPA Bassanne Dropt Garonne

Excusés :

- **BROGNIEZ Sylvain BROGNIEZ**, Département de la Gironde
- **CRAIPEAU Florent**, Val de Garonne Agglomération
- **ZINCK Dominique**, Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne
- **BELLOT Nelly**, Chambre d'Agriculture 47
- **BORDERY Sophie**, Département 47
- **ROBIN Emmanuel**, Fédération de Chasse 33

Ordre du jour

- Présentation des nouveaux effectifs du SMAHBB
- Bilan triennal de l'animation sur les sites du Beuve et de la Bassanne
- Bilan annuel de l'animation sur les sites du Brion et du Lisos
- Présentation des objectifs de gestion pour l'année 2020 sur les quatres sites
- Désignation de la structure animatrice pour la période 2019-2021 sur les sites du Beuve et de la Bassanne
- Fusion des comités de pilotage des 4 sites en un seul

Dossier suivi par :

Théo HUGUET

06 40 68 44 11

technique@smahbb.fr

Septembre 2019

Début de la réunion à 14 heures.

Monsieur le Maire de Brouqueyran introduit la réunion et laisse la parole à Monsieur le Président du SMAHBB. Il remercie les présents et excuse les absents et évoque la minute de silence à réaliser à 15 heures en l'honneur de Monsieur Jacques CHIRAC.

Il présente par la suite Madame Lucie MARIE, la nouvelle animatrice Natura 2000 au SMAHBB, nouvellement arrivée depuis juillet de cette année.

La parole est laissée à Monsieur DOLIDON. Il précise que pour les sites interdépartementaux (Lisos notamment), la Préfète de Gironde est coordinatrice, ce qui implique que la DDTM de la Gironde ai la responsabilité de ces sites. Les 4 sites Natura 2000 ont désormais une structure animatrice unique, d'où la réunion des 4 COPIL en un seul aujourd'hui pour plus de cohérence. Il félicite le SMAHBB d'avoir récupéré l'animation sur le Brion et le Lisos et de s'être doté de personnel supplémentaire afin de répondre à cette compétence.

La parole est laissée à Monsieur Théo HUGUET qui présente les sites et le bilan triennal de l'animation Natura 2000 sur le Beuve et la Bassanne

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Principes des actions	Outils	Statut	Remarques	Evolution
1. Améliorer la qualité et la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau	Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	Réduire les pollutions (assainissement, eaux ruisselées, agriculture, industries) en lien avec les outils de politique de l'eau existants (SDAGE, SAGE, SPANC, ...) et redonner au milieu ses capacités d'autoépuration	CN 2000 Charte	25%	Contacts avec les services des SPANC pour situer les secteurs sensibles	+
	Rétablir la continuité écologique du réseau hydrographique	Restaurer les ouvrages et aménager les obstacles au passage des migrateurs et au transport de sédiments.	CN 2000 MAEC Charte	Non réalisé		=
	Agir contre les phénomènes d'érosion de berges et d'incision du lit mineur	Restaurer la diversité physique du cours d'eau et veiller à l'entretien des berges fragiles.	CN 2000 MAEC Charte	25%	Opérations de gestion des érosions + replantation de ligneux pour maintien des berges	=
	Mettre en place un entretien des cours d'eau et de leur végétation à l'échelle des réseaux hydrographiques	Encourager la mise en place d'une la gestion douce du lit des cours d'eau et fossés, des berges et de leurs abords (période et fréquence d'intervention, gestion de la végétation rivulaire et des vases extraites) dans le respect du bon état écologique et de la sensibilité du site. Maintenir un corridor de feuillus le long des cours d'eau	CN 2000 Charte	> 50%	Communication avec les propriétaires + Gestion par le SMAHBB	+
	Mettre en place une gestion commune et concertée de l'eau sur le site	Assurer la concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau afin de prendre en compte les besoins de chaque activité.	CN 2000 Charte	25%	Réunions de concertation Agriculture + Pêche	+
2. Conserver et restaurer	Conserver et valoriser les pratiques agricoles favorables aux prairies maigres de fauche	Soutenir les agriculteurs dans leur gestion extensive des prairies. Promouvoir des modes de gestion adaptés aux espèces présentes dans le DOCOB.	CN 2000 MAEC Charte	Non réalisé	PAEc potentiel projet en 2017	=

les habitats d'intérêt communautaire	Mettre en place un entretien de la ripisylve afin de rouvrir les secteurs fortement embroussaillés et favoriser la reprise par les ligneux	Entretien la ripisylve, la végétation de berges et s'occuper des embâcles problématiques afin d'assurer les nombreux services écologiques des boisements rivulaires.	CN 2000 Charte	> 50%	Communication avec les propriétaires + Gestion par le SMAHBB	=
	Restaurer les secteurs dépourvus de ripisylve	Replanter et entretenir les secteurs du réseau hydrographique n'assurant pas le rôle de corridor	CN 2000 Charte	> 50%	Gestion par le SMAHBB	=
	Mettre en place un entretien des mégaphorbiaies en déprise	Mettre en place une gestion appropriée des mégaphorbiaies afin d'éviter leur fermeture par les ligneux	CN 2000 Charte	25%	Contact avec les propriétaires	+
	Mettre en place un entretien des pelouses sèches en déprise	Mettre en place une gestion appropriée des pelouses afin d'éviter leur fermeture par les fourrés et les ligneux	CN 2000 Charte	25%	Membre du COPIL du lac de la prade (60% des pelouses sèches du sites)	+
	Adapter les pratiques sylvicoles au maintien de la biodiversité	Amélioration de l'entretien des formations arborées et notamment des peupleraies	CN 2000 Charte	25%	Gestion par le SMAHBB	=
3. Favoriser les populations de mammifères semi-aquatiques et leurs habitats	Réduire les causes de mortalité directe	Actions sur l'aménagement et la protection des ouvrages hydrauliques	CN 2000 Charte	> 50%	Actions de franchissement avec le Conseil départemental engagées	+
	Lutter contre l'expansion du Vison d'Amérique	Mettre en place une campagne de lutte contre le Vison d'Amérique	CN 2000 Charte	> 50%	Piégeage en convention avec ADPAG	=
	Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces	Pour toute opération d'entretien collective ou individuelle (réseau hydrographique, fauche/gyrobroyage), prendre en compte la sensibilité des espèces d'intérêt communautaire (sensibilité maximale en période printanière et estivale)	CN 2000 Charte	25%	Communication auprès des riverains et communes	=
	Favoriser les habitats des mammifères semi-aquatiques	Gestion adéquate, restauration et création de milieux favorables aux mustélidés semi-aquatiques	CN 2000 Charte	25%	Maintien des abris dans la végétation	=
4. Conserver la diversité des cortèges de rhopalocères	Encourager les pratiques agricoles et sylvicoles participant au maintien des milieux ouverts	Soutenir les agriculteurs dans leur gestion des prairies en adéquation avec la sensibilité des espèces ex : mise en œuvre de retard de fauche	CN 2000 MAEC Charte	Non réalisé	PAEc potentiel projet en 2017	=
5. Veiller à la conservation du Sonneur à ventre jaune	Etudier l'aire de répartition de l'espèce sur le site (reproduction, hivernage, corridors)	Mettre en place un suivi des lieux de reproduction identifiés et étudier l'ensemble de son aire de répartition sur le site afin de mieux cibler les mesures en faveur de sa conservation.	HC Animation	> 50 %	Données du PNA Sonneur à ventre jaune reçues au 3 ^e trimestre 2016	+
	Protéger et restaurer les zones à enjeux majeurs pour la conservation de l'espèce	Mettre en place une mise en défens temporaire des lieux de reproduction	CN 2000 Charte	> 50%	Partenariat avec Cistude Nature, porteur du PRA et réunions avec les propriétaire concernés	+
6. Conserver et	Conserver et diversifier les gîtes	Mettre en place des moyens permettant de protéger les gîtes identifiés et améliorer les capacités d'accueil des gîtes potentiels	CN 2000 Charte	Non réalisé		=

favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres	Amélioration de l'entretien des formations arborées: haies, alignements d'arbres et autres. Mise en place d'îlots de sénescence et sensibilisation sur le territoire.	CN 2000 Charte	25 %	Maintien des ligneux sénescents quand possible + bois mort en bordure de cours d'eau	=
	Maintenir les surfaces de prairies pâturées	Soutenir les agriculteurs dans leur gestion des prairies en adéquation avec la sensibilité des espèces ex : mise en place d'un pâturage.	CN 2000 Charte	Non réalisé	PAEc potentiel projet en 2017	+
7. Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	Informers les usagers et les acteurs locaux à la démarche Natura 2000	Sensibiliser les élus, propriétaires, gestionnaires, usagers de problématiques de gestion/utilisation des milieux par rapport aux enjeux environnementaux du site.	CN 2000 HC Charte Animation	> 50 %	Communication continue via site internet, réunions publiques et salons	=
	Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	Réalisation de supports d'informations pédagogiques à destination de tous les publics (scolaires, habitants des communes, ...); diffusions Internet, lettres d'informations, panneaux d'affichage sur le site	CN 2000 HC Charte Animation	> 50 %	Réalisation d'une lettre d'information diffusée sur le territoire	=
	Informers et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles	Sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux sur les effets des espèces invasives et locales. Les sensibiliser également au respect de la réglementation et aux moyens de lutte.	CN 2000 HC Charte Animation	25 %	Communication orale auprès des riverains rencontrés	+

En bref, de nombreuses actions d'animation ont été réalisées entre 2016 et 2019. Néanmoins l'aspect contractuel a été laissé de côté délibérément car les financements européens et d'Etat ont connu quelques problématiques de versement jusqu'à 2019 et la SMAHBB ne souhaitait pas engager des propriétaires privés ou exploitants dans une démarche avec un délai de versement incertain. L'arrivée de Lucie MARIE et la sécurisation des financements permettront de mettre en place cette démarche contractuelle dès 2020.

La parole passe à Lucie Marie qui présente les sites du Brion et du Lisos nouvellement sous animation du SMAHBB ainsi que les objectifs du Document d'Objectifs (DOCOB). Une présentation des actions à mener est faite en suivant. On peut retenir, de nombreuses actions auprès des propriétaires et exploitants avec quelques contrats Natura 2000 en attente de réalisation et la mise en place d'un Plan Agro-environnemental et Climatique (PAEc) en partenariat avec les exploitants agricoles afin de contractualiser des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEc) favorables à l'atteinte des objectifs du DOCOB, en parallèle de la déclaration à la Politique Agricole Commune (PAC) avant mai 2020.

Concernant les contrats à destination des propriétaires privés, les financements subsidiaires pour l'année 2020 de la part de la Région restent importants, il sera donc largement possible de financer des contrats avant le renouvellement de l'enveloppe nationale en 2021.

Ces actions sont bien sûr fixées sur la base du volontariat avec une phase de concertation avec les propriétaires et exploitants des parcelles.

Quelques pistes de réflexion concernant la communication auprès du grand public sont énoncées avec la mise en place de plusieurs réunions thématiques concernant la politique à destination des propriétaires et exploitants. Plusieurs outils seront mis en place afin de communiquer sur plusieurs sujets (plantes invasives, gestion des espaces, la charte et les contrats, les MAEc...).

Questions à soumettre au vote du Comité de Pilotage

Monsieur le Président du Comité de Pilotage demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de la structure qui animera les sites Natura 2000 du Beuve et de la Bassanne pour la prochaine convention triennale avec la DDTM. Le SMAHBB se positionne pour poursuivre l'animation en continuité des actions effectuées depuis 2016.

- Le Comité de Pilotage désigne à l'unanimité le SMAHBB pour poursuivre l'animation Natura 2000 sur les Sites du Beuve et de la Bassanne

Monsieur le Président évoque le fait que désormais, le SMAHBB est animateur de 4 sites voisins et comportant des caractéristiques similaires, étant principalement composé de réseaux hydrographiques. Il serait donc opportun, par souci de praticité, de fusionner les 3 Comités de pilotage (1/RH du Beuve et de la Bassanne, 2/RH du Brion, 3/ RH du Lisos) en un seul et ainsi prévoir une seule et unique réunion actuelle au lieu de 3.

- Le Comité de Pilotage se prononce en faveur de la fusion des Comités de pilotage en un seul et unique, représentatif des 4 sites Natura 2000 (Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos).

Questions diverses

- Quid de la problématique des moulins évoquée ?

La problématique des moulins va être évoquée par le SMAHBB dès l'année prochaine via une étude portant les moulins dit prioritaires du point de vue de la Reconquête de la Continuité Ecologique. Cette étude permettra la définition des actions à mener afin de répondre aux objectifs de continuité présents sur le Beuve. Elle sera portée par le SMAHBB en partenariat avec le Département de la Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Fédération de Pêche de la Gironde et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Les actions à mettre en place en vue de répondre à ces objectifs seront à la charge des propriétaires, ce qui, nous en convenons, peut poser un problème de réalisation. Néanmoins des financements existent, que ce soit au niveau des partenaires de la Gestion des Milieux Aquatiques ou de Natura 2000 en fonction des priorités.

En parallèle de cela, le SMAHBB réalise une veille des ouvrages et se tient à disposition des propriétaires pour tout accompagnement dans la gestion ou l'aménagement des ouvrages.

- Quel est le statut du bassin versant du Grusson, situé entre le Brion et le Beuve ?

Le Grusson ne fait pas parti du réseau des sites Natura 2000, c'est un bassin versant sous gestion du SMAHBB pour le volet GEMAPI uniquement.

- Le SMAHBB demande à l'Association des Piégeurs Agréés de la Gironde s'il est possible de fournir la liste des piégeurs présents sur le territoire pour pouvoir les contacter en cas de besoin ?

L'ADPAG peut fournir ces données si elles ne sont pas diffusées au grand public et seulement pour quelques cas ponctuels.

Fin de réunion à 16 heures.